

ECONOMIE SOCIALE : BILAN DE L'EMPLOI EN 2010

EN COOPERATION AVEC L'ACOSS-URSSAF ET LA CCMSA

Cécile BAZIN – Jacques MALET¹

Pour la première fois de son histoire, l'économie sociale (associations, coopératives, mutuelles et fondations) a représenté un emploi privé sur huit en 2010. Cet ensemble est principalement porté par le secteur associatif (83% des établissements et 77% des emplois).

L'économie sociale, entendue sous le seul angle juridique, représente en 2010 : **200 000 établissements**, **2 350 000 salariés**, et une masse salariale de **50,5 milliards d'euros**, dont **14%** relèvent du régime agricole.

L'emploi dans l'économie sociale a progressé plus vite que l'ensemble du secteur privé : 440.000 emplois de plus depuis l'année 2000 (+ 23%). Pour la seule année 2010, la progression a été de 31.000 emplois, essentiellement lié au dynamisme de l'emploi associatif.

La part qu'il occupe au sein de l'emploi privé est ainsi passée de 12,2% en 2009 à 12,5% en 2010. Autour de cette moyenne nationale, Limousin, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon et Basse-Normandie dépassent 16% et l'Île-de-France est à 8,6%. Ce ratio dépend tout autant du dynamisme de l'économie sociale que du dynamisme – ou de l'atonie - du secteur économique en général dans chacune des régions.

Ce bilan se construit à partir d'une coopération très étroite que l'équipe de Recherches & Solidarités développe depuis six années avec la direction des études, des statistiques et de la prévision de l'ACOSS-URSSAF, ainsi qu'avec la CCMSA.² Il est exhaustif au regard des critères juridiques et des critères d'activités précisés en annexe technique. Il est rigoureusement cohérent, au fil des années, dans la mesure où la méthode d'observation est constante et identique pour le régime général et pour le régime agricole.

AVEC LE SOUTIEN DE
L'ASSOCIATION DES REGIONS DE FRANCE ET DE LA CAISSE DES DEPOTS



¹ Directrice et président fondateurs du réseau associatif Recherches & Solidarités.

² Pour la réalisation de ce travail, nous tenons particulièrement à remercier Alain GUBIAN, Paul FRANCESCHI, Anne-Laure ZENNOU, Mihaela MOSU NASR et Henitsoa RAHARIMANANA (ACOSS-URSSAF), Marc PARMENTIER et Guillaume PREVOSTAT (CCMSA)

L'ECONOMIE SOCIALE EN FRANCE EN 2010

2,35 millions de salariés : un emploi privé sur huit, très exactement. Le tableau suivant présente chacune des quatre composantes, avec une part prépondérante pour le secteur associatif, véritable colonne vertébrale de l'économie sociale.

Tableau 1 – Poids de l'économie sociale en 2010 (en %)

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Economie sociale	Secteur concurrentiel
Emplois	9,7	1,7	0,8	0,3	12,5	100,0
Masse salariale	7,0	1,9	0,9	0,3	10,1	100,0

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

A titre de repères, l'emploi associatif à lui seul, est plus important que l'ensemble du secteur de la construction qui représente 8,4% des emplois privés, et que celui du transport (7,8%)³. Le tableau suivant présente les principales données issues du régime général et du régime agricole, à la fois en valeur et en pourcentage.

Tableau 2 – Composition de l'économie sociale en 2010 (en valeurs et %)

	Etablissements (arrondis)		Emplois (en milliers de personnes physiques)		Masse (en millions d'euros)	
Associations	165 750	83,4%	1 815	77,2%	34 822	69,0%
Coopératives	25 255	12,7%	321	13,6%	9 492	18,8%
Mutuelles	6 515	3,3%	148	6,3%	4 414	8,7%
Fondations	1 150	0,6%	67	2,9%	1 750	3,5%
Economie sociale	198 670	100,0%	2 350	100,0%	50 477	100,0%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Les associations représentent plus de 83% des établissements employeurs, plus de 77% des emplois, et compte tenu des temps partiels plus nombreux dans ce secteur, 69% de la masse salariale distribuée dans l'économie sociale. Le tableau suivant permet de voir le nombre moyen de salariés dans chacune des composantes, et le salaire moyen par tête distribué.

Tableau 3 – Caractéristiques des composantes de l'économie sociale en 2010

	Taille moyenne des établissements	Salaire moyen annuel par tête (SMPT)
Associations	10,9	19 190
Coopératives	12,7	29 600
Mutuelles	22,7	29 870
Fondations	58,5	26 015
Ensemble de l'économie sociale	11,8	21 480
Ensemble du secteur privé	9,4	26 740

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Près de 55% des établissements associatifs employeurs sont de petites structures comportant moins de 3 salariés, avec un salaire moyen de 15.000 euros, du fait de nombreux temps partiels. En revanche, près de 5% des associations comptent plus de 50 salariés. Dans ces associations, le salaire moyen est de l'ordre de 19.500 euros.

UN SECTEUR AGRICOLE IMPORTANT : Au sein de l'économie sociale, il représente environ 10% des établissements, 12% des salariés car leur taille est un peu plus importante que dans le régime général, et 14% de la masse salariale distribuée.

³ Sources : ACOSS STAT n°128 – Juin 2011

L'ÉCONOMIE SOCIALE EN RÉGION

Chaque année, nous portons un regard sur la part que représente l'économie sociale au sein de l'emploi privé, dans les régions. En 2010, elle varie de 8,6% en Ile-de France à 16,5% dans le Limousin. C'est d'ailleurs dans cette région, comme en Auvergne que le poids de l'économie sociale s'est le plus renforcé entre 2009 et 2010, passant respectivement 15,8% à 16,5% et de 14,8% à 15,5%.

Le tableau suivant présente la situation pour chacune des 22 régions métropolitaines et pour l'ensemble de l'outre-mer. Il propose deux approches : l'une au regard de l'emploi privé et l'autre au regard de l'emploi en général, public et privé. Selon cette deuxième approche, la part de l'économie sociale varie de 6,7% en Ile-de-France à 12,2% en Poitou-Charentes, pour une moyenne de 9,6%.

Tableau 4 – Part de l'emploi dans l'économie sociale par région

	Part de l'ES dans l'emploi privé		Part de l'ES dans l'emploi total (privé et public)	
	En %	Rang	En %	Rang
Limousin	16,5%	1	11,7%	5
Poitou-Charentes	16,3%	2	12,2%	1
Languedoc-Roussillon	16,1%	3	12,0%	3
Basse-Normandie	16,1%	4	12,2%	2
Bretagne	15,8%	5	12,0%	4
Auvergne	15,5%	6	11,4%	8
Franche-Comté	15,2%	7	11,5%	7
Midi-Pyrénées	15,1%	8	11,6%	6
Outre-Mer	14,8%	9	9,3%	20
Lorraine	14,4%	10	10,6%	10
Pays-de-la-Loire	14,1%	11	11,3%	9
Nord-Pas-de-Calais	13,6%	12	10,2%	11
Picardie	13,2%	13	9,9%	16
Bourgogne	13,0%	14	10,0%	15
Centre	13,0%	15	10,0%	13
Aquitaine	13,0%	16	9,7%	18
Alsace	12,8%	17	10,2%	12
Champagne-Ardenne	12,7%	18	9,9%	17
Rhône-Alpes	12,6%	19	10,0%	14
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	12,3%	20	9,4%	19
Haute-Normandie	11,3%	21	8,6%	21
Corse	11,2%	22	8,3%	22
Ile-de-France	8,6%	23	6,7%	23
France entière	12,5%		9,6%	

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. Lecture : la part de l'économie sociale dans l'emploi privé est de 16,5% dans le Limousin, plaçant la région au premier rang national. Cette part est de 11,7% au regard de l'emploi total (privé et public), plaçant la région au 5^{ème} rang national.

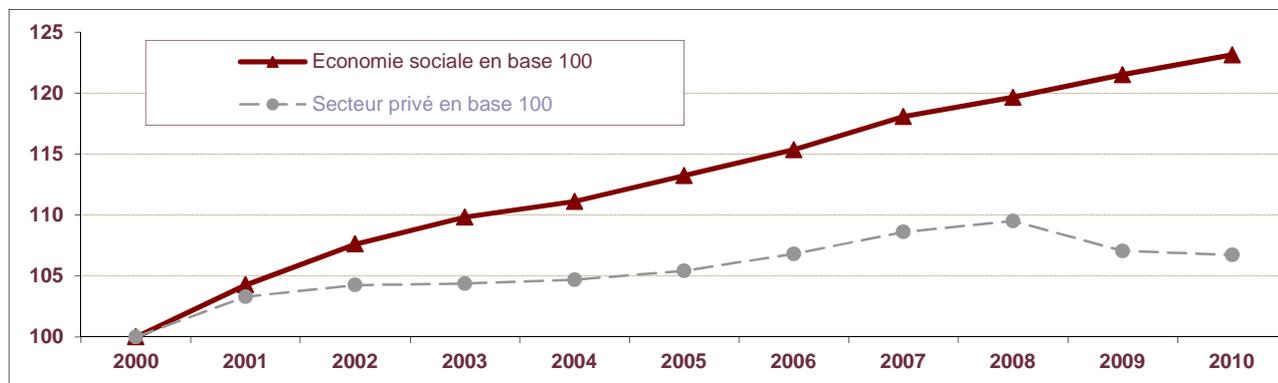
Cette double approche est intéressante car elle montre le poids de l'emploi public dans certaines régions, ce qui nous conduit à ne pas en tenir compte. Une lecture des 2 classements du tableau met en effet en évidence les différences de situation, selon que l'on tient compte ou non de l'emploi public.

Un meilleur classement au regard de l'emploi privé montre l'importance de l'emploi public dans ces régions et de fait, une moindre présence de l'économie sociale dans l'emploi en général. Tel est le cas du Limousin, de la Picardie et de l'outre-mer. Inversement, Rhône-Alpes et Alsace présentent un meilleur classement (5 places d'écart) au regard de l'emploi en général.

L'ÉCONOMIE SOCIALE EN MOUVEMENT

Le graphique suivant explique comment l'économie sociale est parvenue pour la première fois à représenter un emploi privé sur huit. Son évolution reste positive en 2010, pendant que l'ensemble du secteur privé a encore souffert.

Graphique 1 – Evolution comparée de l'emploi dans l'économie sociale et de l'ensemble du secteur privé



Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S

En une décennie, l'emploi dans l'économie sociale a progressé de 23% (+ 440.000 salariés). Dans le même temps, l'ensemble du secteur privé, après avoir progressé de près de 10%, entre 2000 et 2008, affiche un bilan limité à moins de 7%.

UNE EVOLUTION CONTRASTÉE EN 2010

L'économie sociale, dans son ensemble, a progressé de 1,6%, en termes d'établissements, de 1,3% en termes d'emplois, et de 2,8% en masse salariale. Autour de ce résultat global, deux différences apparaissent.

La première se situe entre le régime général qui poursuit sa progression en 2010 (+ 1,7% en termes d'emplois, et + 3,2% de masse salariale), et le secteur agricole qui a souffert (respectivement - 1,4% et + 0,2%). Ceci s'explique surtout par le secteur coopératif agricole qui a perdu 2% d'emplois.

La seconde, transversale aux deux régimes, montre une évolution différente selon le dynamisme des secteurs d'activités et l'intensité avec laquelle ils ont subi la crise économique et financière. Ainsi, les coopératives ont accusé un repli de 5.600 emplois (- 1,7%). Les mutuelles, comme l'ensemble du secteur tertiaire, ont progressé de 2.250 emplois (+ 1,5%). Et le secteur associatif a gagné près de 2.750 établissements employeurs ; il compte 31.300 emplois de plus (+ 1,8%) en 2010.

Au bilan, par sa place et son dynamisme, c'est le secteur associatif qui permet à l'économie sociale d'afficher une année 2010 positive. En sera-t-il de même en 2011 ? Le climat semble se dégrader ces derniers mois, dans les associations.

UN FLECHISSEMENT ASSOCIATIF PERCEPTIBLE FIN 2010

Autant le bilan global 2010 peut être jugé satisfaisant pour le secteur associatif, autant les premiers signes d'affaiblissement apparaissent au dernier trimestre et se confirment au premier trimestre 2011. En effet, pour la première fois au cours de la période observée, trimestre après trimestre (1^{er} janvier 2006), l'emploi associatif est en recul de 0,6% en données corrigées des variations saisonnières. Ce recul est bien plus fort

encore dans les secteurs de la culture et du sport⁴. Il est au contraire très peu perceptible dans les domaines de la santé et de l'hébergement médicosocial.

Ces dernières tendances reflètent tout à fait l'opinion des dirigeants d'associations. Dans l'enquête nationale que nous avons menée en juin 2010⁵, 60% des responsables employeurs prévoient un maintien de leur effectif salarié, 15% un renforcement, 13% une réduction, et surtout 12% indiquaient ne pas disposer d'assez d'éléments pour répondre.

Les responsables associatifs employeurs ont constaté une baisse de leurs subventions au titre de l'année 2010, de même qu'une baisse de leurs recettes propres, et estimaient, dans une proportion de 52%, qu'au regard de la crise, le plus difficile était encore à venir.

Ce recul de près de 10.000 emplois associatifs au 4^{ème} trimestre 2010 vient donc confirmer ces pronostics pessimistes : chacun sait que le rythme associatif est le plus souvent calé sur le rythme scolaire, et les responsables ont attendu la nouvelle année 2010-2011 pour réduire un peu leurs effectifs⁶.

Un nouveau recul, moins important (- 0,3%, soit environ 4.500 emplois) est intervenu au premier trimestre 2011, ce qui confirme que l'année associative 2010-2011 sera sans doute à marquer d'une pierre noire. Dans deux enquêtes en cours en Lorraine et en Pays de la Loire (906 responsables interrogés), cette tendance se confirme : environ 17% des responsables associatifs employeurs se disent en réelle difficulté économique.

LE SECTEUR COOPERATIF

Il est approché selon la méthodologie indiquée dans l'annexe technique, et ce bilan ne comporte pas les filiales dont le statut juridique les classe en dehors du périmètre de l'économie sociale.

Tableau 5 – Présentation du secteur coopératif en 2010 (1)

	Régime agricole		Régime général		Total du secteur	
	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés
Coopératives agricoles	4 695	79 880	76	860	4 771	80 745
Coopératives de production	36	530	1 420	24 810	1 456	25 340
Coopératives de crédit	7 020	72 970	9 451	95 650	16 471	168 620
Coopératives de consommation	-	-	312	5 920	312	5 920
Coopératives artisanales	S (2)	S (2)	249	2 530	251	2 535
Coopératives commerciales	-	-	86	7 205	86	7 205
Autres coopératives	143	1 830	1 765	28 440	1 908	30 270
TOTAL COOPERATIVES	11 896	155 220	13 358	165 420	25 254	320 635

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S – (1) Les données ont été arrondies (2) Secret statistique

On compte plus de 25.000 établissements, à peu près équitablement répartis entre le régime agricole (60% de coopératives de crédit et 40% de coopératives agricoles) et le régime général (70% de coopératives de crédit).

De même, les 320.000 salariés se répartissent en une petite moitié sous régime agricole (48%), dont 80.000 dans les coopératives agricoles et 73.000 dans le domaine du crédit, et une petite majorité (52%) sous régime général, dont plus de 95.000 dans le seul secteur du crédit.

⁴ Activités très calées sur le rythme scolaire.

⁵ Recherches & Solidarités – L'opinion des responsables associatifs – sixième vague.

⁶ Un bilan plus détaillé, notamment par secteur d'activité sera publié dans la prochaine édition de *La France associative en mouvement* à paraître en octobre 2011.

En 2010, les coopératives agricoles ont perdu 3% de leurs emplois, et les coopératives de production près de 2%. Inversement, les coopératives artisanales (+ 1,5%) et les coopératives commerciales (+ 1,7%) ont tiré leur épingle du jeu.

LE SECTEUR MUTUALISTE

En 2010, ce secteur a gagné des salariés dans le régime général (+ 2,5%) mais en a perdu dans le régime agricole (- 1,1%). Le tableau suivant présente la répartition des composantes mutualistes.

Tableau 6 – Présentation du secteur mutualiste en 2010 (1)

	Régime agricole		Régime général		Total du secteur	
	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés
Sociétés d'assurances mutuelles	S (2)	S (2)	1 320	25 350	1 325	25 350
Assurance mutuelle agricole	100	15 690	S (2)	280	105	15 970
Mutuelles (de santé)	175	16 500	4 580	85 620	4 760	102 125
Autres organismes mutualistes	320	4 220	12	75	330	4 300
TOTAL DES MUTUELLES	600	36 420	5 916	111 320	6 515	147 740

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S – (1) Les données ont été arrondies (2) Secret statistique

Le secteur mutualiste de la santé représente à lui seul 73% des établissements et 70% des emplois. Il a progressé plus fortement en 2010, de 3% en termes d'emplois et de 4% en termes de masse salariale.

RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité intelligente par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.

À PARAITRE CET AUTOMNE :

- LA FRANCE ASSOCIATIVE EN MOUVEMENT – 9^{EME} EDITION
- ENSEMBLE DES 26 MODULES REGIONAUX⁷ SUR :
 - L'ECONOMIE SOCIALE (3^{EME} EDITION ANNUELLE)
 - LE SECTEUR ASSOCIATIF (3^{EME} EDITION ANNUELLE)
 - LE SECTEUR ASSOCIATIF SANITAIRE ET SOCIAL (2^{EME} EDITION ANNUELLE)
- LA GENEROSITE DES FRANÇAIS – 16^{EME} EDITION

⁷ En partenariat avec l'Association des Régions de France et la Caisse des dépôts.

ANNEXE TECHNIQUE

L'essentiel de ce travail porte sur des données nationales agrégées. Notre centre de recherches dispose d'informations qui s'organisent géographiquement au niveau des régions, et vont jusqu'à l'échelon départemental.

Par ailleurs, et notamment pour ce qui concerne le secteur associatif, les informations disponibles permettent une observation en fonction des secteurs d'activité les plus fins, selon la nomenclature en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008.

Des approches territoriales et sectorielles peuvent ainsi être réalisées sur demande des acteurs, des observateurs et des chercheurs concernés.

○ Sources

Les données présentées ici sont issues de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS-URSSAF) et de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), avec lesquels l'équipe de Recherches & Solidarités coopère depuis cinq années.

Elles sont établies suivant les mêmes périmètres et les mêmes critères. Dans un souci d'harmonisation avec les méthodologies de l'ACOSS, le mode de calcul des établissements a fait l'objet de quelques aménagements en 2010. Il a été rétroposé sur les années antérieures de manière à disposer de séries de données homogènes.

○ Périmètre des 4 composantes

L'économie sociale rassemble quatre grandes familles d'établissements : les associations, les fondations, les coopératives et les mutuelles. Elles sont chacune ici délimitées par leur statut juridique.

Les associations tout particulièrement, les coopératives et mutuelles dans une moindre mesure, font l'objet d'une répartition par secteur d'activité. Celle-ci est basée sur la nomenclature d'activité française (NAF rév. 2), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008⁸.

• Les associations employeurs retenues ici appartiennent aux catégories juridiques suivantes (codification INSEE) :

- les associations non déclarées : 9210
- les associations déclarées : 9220
- les associations d'utilité publique : 9230
- les associations de droit local : 9260
- les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économie » : 9221
- les associations intermédiaires : 9222

• Les fondations sont identifiées par le code juridique 9300

⁸ Cette nouvelle nomenclature comporte désormais 732 codes APE (activité principale exercée), composés de 4 chiffres et d'une lettre.

• Au sein des coopératives, on distingue par le code juridique, croisé parfois avec le code APE :

- les coopératives agricoles : coopératives d'utilisation de matériel agricole en commun (CUMA, 6316), sociétés coopératives agricoles (6317), unions de sociétés coopératives agricoles (6318), sociétés civiles d'intérêt collectif agricole (6532), sociétés d'intérêt collectifs agricoles (5432, 5532 et 5632).

- les coopératives de production : sociétés coopératives ouvrières de production et de crédit (5458, 5558, 5658)

- les coopératives de crédit : caisses locales de crédit mutuel (6595), caisses de crédit agricole mutuel (6596), caisses d'épargne et de prévoyance (6100), sociétés coopératives de banque populaire (5192), caisses de crédit maritime mutuel (5193), caisses de crédit mutuel (5194), associations coopératives inscrites (droit local Alsace Moselle, 5195), caisses d'épargne et de prévoyance à forme coopérative (5196) auxquels s'ajoutent les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE appartient aux divisions 64, 65 et 66 (services financiers et assurances) et les établissements de la catégorie juridique 5699, autres sociétés anonymes à directoire dont le code APE (ancienne NAF) est 651D (banques mutualistes) et 651 E (caisses d'épargne)⁹.

- les coopératives de consommation : 5451, 5551, 5651, 6551

- les coopératives artisanales : 5453, 5553, 5653

- les coopératives commerciales : 5552 et 5652

- les autres coopératives : sociétés en nom collectif coopératives (5203), sociétés en commandite par action coopératives (5309), sociétés en commandite simple coopératives (5307), sociétés coopératives de construction (5443, 5543, 5643, 6543), sociétés coopératives d'intérêt maritime (5454, 5554, 5654, 6554), sociétés coopératives de transports (5455, 5555, 5655), sociétés unions de sociétés coopératives (5459, 5559, 5659), sociétés coopératives de production de HLM (5547, 5647), SA à participation ouvrière à directoire (5605), sociétés coopératives entre médecins (6558), autres sociétés civiles coopératives (6560) auxquels s'ajoutent les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE n'appartient pas aux divisions 64, 65 et 66.

• Les mutuelles regroupent les établissements des catégories juridiques suivantes :

- Sociétés d'assurance mutuelles: 6411

- Assurances mutuelles agricoles : 8250

- Mutuelles : 8210

- Autres organismes mutualistes : 8290

⁹ Pour ces établissements, la référence à l'ancienne nomenclature est indispensable, car désormais ils sont regroupés sous le code 6419Z « Autres intermédiations monétaires » qui comporte également des établissements qui n'appartiennent pas au champ de l'économie sociale.